



Reconnaissance de 4 étrangères

Par **jacky**, le **15/02/2010** à **23:03**

Bonjour, je voudrais reconnaître les 4 filles d'une cambodgienne, elles sont scolarisées et vivent en France avec un titre de séjour depuis 6 ans. Est-ce possible? Comment faire? Et auront-elles automatiquement la nationalité française? (je ne parle pas de la mère). Merci